

Date de dépôt: 28 avril 2006

Messagerie

Rapport

de la Commission des pétitions chargée d'étudier la pétition pour l'amélioration de la sécurité et des conditions de travail des conductrices et conducteurs d'autobus, trolleybus et tramway

Rapport de M^{me} Béatrice Hirsch Aellen

Mesdames et
Messieurs les députés,

La Commission des pétitions a étudié la pétition 1562 lors de ses séances des 6, 20, 27 mars et du 10 avril 2006 sous la présidence de M. Eric Leyvraz.

Les procès-verbaux ont été tenus par M. Christophe Vuilleumier et M^{me} Stéphanie Kuhn, que nous remercions ici pour leur travail.

La pétition 1562 a été déposée le 16 février 2006 munie de 500 signatures par le SEV-TPG Exploitation. Elle émet deux requêtes :

- une mise en conformité des feux affectés aux TPG et un suivi régulier de leur bon fonctionnement ;
- que l'autorité cantonale fasse respecter les sites et couloirs attribués à la circulation des TPG.

Auditions :

6 mars 2006 : MM. François Sottas, président de la section genevoise du SEV (abréviation allemande du syndicat du personnel de transport), Claude Girel, Lucien Godard et Joseph Kanoubli, pétitionnaires

M. Sottas explique que cette pétition fait suite à celle du 5 novembre 1998. Il explique que, malgré ce qui a été fait à l'époque, la situation s'est encore dégradée à cause du manque de civilité des usagers de la route, principalement en ce qui concerne l'utilisation par bon nombre de véhicules des couloirs réservés aux bus. Il signale aussi que les TPG ont mis en place un certain nombre de collaborateurs qui contrôlent les sites les plus sensibles.

L'autre problématique relève des feux prioritaires pour les TPG. M. Sottas explicite certains dysfonctionnements qui perdurent depuis plusieurs années. Il évoque le fait que certains feux ne se déclenchent pas à l'arrivée des véhicules et que non seulement cela génère beaucoup d'attente, mais que parfois aussi les chauffeurs doivent traverser des carrefours à leurs risques et périls. Il insiste également sur l'impossibilité à l'heure actuelle de respecter la vitesse commerciale exigée (18 km/h).

20 mars 2006 : M^{me} Fontugne, directrice générale des TPG, M. Elouet, directeur d'exploitation, et M. Segard

M^{me} Fontugne explique que la problématique du déclenchement des feux est en cours de règlement entre la direction des TPG et l'OCM (Office cantonal de la mobilité). Pour elle, le problème relatif au respect des sites et couloirs attribués à la circulation des bus et des trams est plus difficile à appréhender. Manifestement, les règlements concernant cette utilisation existent, mais c'est l'application de ces règlements qui pose le plus grand problème. De plus, elle estime qu'il n'est pas de la responsabilité exclusive des TPG de faire respecter les règles de la circulation. Elle rappelle que le contrat de prestations des TPG exige une vitesse commerciale de 18 km/h en ville et que les chauffeurs sont dans l'impossibilité de la respecter dans les conditions actuelles.

Les TPG collaborent étroitement avec l'OCM, mais M^{me} Fontugne estime qu'il appartient aux autorités de définir les priorités en matière de politique des transports.

Un commissaire rappelle que la vitesse commerciale des véhicules TPG a été fixée il y a une vingtaine d'années et qu'il faudrait la revoir au vu de l'évolution de la circulation.

20 mars 2006 : capitaine Oguey, de la gendarmerie

Le capitaine Oguey indique que le maximum est fait pour régler les problèmes de circulation.

Un commissaire évoque le problème des véhicules de livraison qui bloquent la circulation des bus.

Le capitaine Oguey explique que le manque d'effectif de la gendarmerie empêche de faire les contrôles nécessaires. Il pense qu'il y a peu de communication entre les TPG et la gendarmerie sur les problèmes de circulation. Il ajoute qu'il y a plus de communication avec l'OCM. Il explique également les difficultés dues aux chantiers.

20 mars 2006 : M^{me} Barbey, coprésidente de l'ASPIC (association pour l'intérêt des cyclistes), et M. Deneys

M^{me} Barbey indique que l'ASPIC peut appuyer certaines revendications des conducteurs de bus mais elle évoque le problème de la sécurité des cyclistes. Elle estime que souvent les cyclistes se sentent plus en sécurité dans les couloirs réservés aux TPG que sur la route.

27 mars 2006 : M. Delacrétaz, M. Siegenthaler et M. Perli, représentant de l'OCM

M. Delacrétaz commence en expliquant les raisons des dysfonctionnements des feux, causés principalement par le changement de système de signalisation des véhicules. Il indique aussi que cette problématique est en bonne voie de résolution et nous informe que l'OCM tient ces problèmes sous haute surveillance.

Concernant l'utilisation abusive des voies de bus, il rappelle que l'OCM applique une politique restrictive et que le non-respect des normes nécessite des contrôles de police.

Discussions

Le débat qui succède à ces auditions montre que les commissaires sont d'accord pour un renvoi au Conseil d'Etat pour le rendre attentif à une réelle problématique.

Un commissaire remarque que l'OCM et les TPG travaillent sur la question, mais qu'il est nécessaire d'exercer une certaine pression afin d'améliorer les conditions de circulation des transports publics.

Le président passe alors au vote d'un renvoi de la pétition 1562 au Conseil d'Etat.

Pour : 3 S, 2 Ve, 2 PDC, 2 R, 3 L, 2 UDC, 1 MCG

C'est ainsi que la Commission des pétitions vous invite, Mesdames et Messieurs les Députés, à renvoyer cette pétition au Conseil d'Etat.

Pétition (1562)

pour l'amélioration de la sécurité et des conditions de travail des conductrices et conducteurs d'autobus, trolleybus et tramway

Mesdames et
Messieurs les députés,

Nous, conductrices et conducteurs employés des Transports Publics Genevois, avec le soutien du comité syndical SEV/TPG-Exploitation.

Considérant :

- Les multiples dysfonctionnements des feux réglementant la circulation des transports en commun, qui ne permettent pas la circulation sécurisée de nos véhicules ;
- Les perpétuelles utilisations abusives des couloirs de bus ainsi que des sites propres aux trams, par des véhicules privés de toutes catégories ainsi que ceux de livraison ;
- La réponse du Conseil d'Etat à la pétition des wattmans de 1999, qui ne correspond pas à l'attente de ces derniers ;
- Les promesses du printemps 2001 non tenues par le conseiller d'Etat sur l'amélioration de nos conditions de circulation, provoquant de ce fait la grève d'avril 2002,

Nous demandons :

- Une mise en conformité de tous les feux affectés aux transports publics et un suivi régulier de leur bon fonctionnement ;
- Que l'autorité cantonale fasse respecter les sites et couloirs attribués à la circulation des transports en commun.

N.B. : 409 signatures
SEV-TPG Exploitation
M. François Sottas
Président
Case postale 5708
1211 Genève 11